

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 2 septembre 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Jacques Lavoie, Christian Dionne, Éric Lavoie et Benoit Fraser.

179.09.14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 septembre 2014 soit accepté tel que présenté.

180.09.14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2014

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2014 soit adopté tel que présenté.

181.09.14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2014

Il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2014 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

182.09.14

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	29 154.41 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	55 580.95 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	83 531.73 \$
GRAND TOTAL :	168 267.09\$

Je soussigné, Yvonne Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 2 septembre 2014 et dont j'ai copie aux archives.

Yvonne Tremblay,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par
intérim

277 PORTANT SUR LA MODIFICATION DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET DU ZONAGE RELATIF À CETTE ZONE

Avis de motion est par la présente donné par M. Éric Lavoie qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 277 portant sur la modification de la zone industrielle et du zonage relatif à cette zone sera adopté.

M. Éric Lavoie

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278 PORTANT SUR LA LIMITE DE VITESSE DANS LA CÔTE-NORBERT ET LE RANG DE LA CANELLE

Avis de motion est par la présente donné par M. Jacques Lavoie qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 278 portant sur la modification de la limite de vitesse dans la côte Norbert et le rang de la Canelle sera adopté.

M. Jacques Lavoie

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282 PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Avis de motion est par la présente donné par Mme Julie Mercier qu'à une prochaine réunion, le règlement numéro 282 portant sur la modification du programme d'accès à la propriété sera adopté.

Mme Julie Mercier

183.09.14

APPUI AU PACTE RURAL POUR RÉALISER LES RECOMMANDATIONS DES ÉTUDES FAITES EN VUE DE LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC SAINT-PIERRE

ATTENDU la présence d'algues bleues qui avaient été soulevées, il y a quelques années, dans le Lac Saint-Pierre, situé dans les municipalités de Mont-Carmel, Saint-Gabriel et Saint-Pacôme, MRC de Kamouraska;

ATTENDU les diverses études qui ont été effectuées à cet égard et les recommandations qui en ont découlé;

ATTENDU les initiatives résultant de ces recommandations relativement à la mise à jour des installations septiques privées, à l'égard de quoi les municipalités ont eu à s'impliquer;

ATTENDU les initiatives d'autres intervenants en rapport avec la protection des rives, l'utilisation de savon sans phosphore par les résidents du secteur et les autres initiatives de sensibilisation sur la protection des rives, l'utilisation des bateaux de plaisance, pour contrer ce phénomène;

ATTENDU QUE l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre entend s'adresser à la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural pour réaliser des travaux recommandés visant à contrer l'entrée d'eaux de surface porteuse de phosphore de différentes provenances;

ATTENDU QUE ce projet constitue un élément de correction majeur dans le cadre des recommandations;

ATTENDU QUE le projet a été préparé en concertation avec les municipalités, la MRC et OBAKIR, ce dernier organisme étant voué à la protection des bassins versants de la région, dont celui de la rivière Kamouraska;

ATTENDU QUE le Lac Saint-Pierre est un des mettant d'eau du bassin de la rivière Kamouraska;

ATTENDU le projet préparé par l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre Inc., OBAKIR et la MRC dont les illustrations et la description sont produites en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE ces travaux ne visent pas spécifiquement des propriétés situées dans la Municipalité de Saint-Pacôme, mais que ce n'est que la Municipalité, demeure désireuse de voir se réaliser les recommandations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est désireuse de continuer à contribuer à la solution de l'ensemble de la problématique vouée à la protection du Lac Saint-Pierre et tout particulièrement à solutionné la question de l'écoulement des eaux à proximité de l'auberge.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les attendus et les documents en annexe font partie de la résolution.

QUE la Municipalité s'engage à continuer sa collaboration pour réaliser les recommandations des études faites en vue de la protection de la qualité de l'eau du Lac Saint-Pierre, ce qui inclut des aménagements sur les entrées d'eaux de surface dans le lac.

QUE la Municipalité adhère aux initiatives proposées dans le projet de l'Association des propriétaires du Lac Saint-Pierre auprès du Pacte rural de la MRC de Kamouraska annexé à la présente résolution, dans son ensemble.

184.09.14

DEMANDE AU PACTE RURAL POUR LA MISE EN VALEUR DU BELVÉDÈRE

ATTENDU QUE le site du belvédère n'a eu aucun investissement depuis plusieurs années et ne répond plus aux normes actuelles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite mettre en valeur ce site exceptionnel sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration de son nouveau Plan de développement la mise en valeur du belvédère fait partie des priorités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tient à maintenir un lieu de rassemblement de qualité qui répond aux besoins actuels de la population;

ATTENDU QUE la mise en valeur du belvédère est une première phase pour la mise en place du nouveau Plan de développement qui entrera en vigueur en janvier 2015;

ATTENDU QUE lors des tours guidées « Expérience Kamouraska » organisé en août par la MRC, une halte repas sur l'heure du midi avait lieu au Belvédère;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska au plus tard le 15 septembre 2014, pour une somme dix milles dollars (10 000 \$), afin de mettre en valeur le Belvédère.

185.09.14

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a besoin d'une subvention pour l'amélioration de son réseau routier pour l'année 2014;

ATTENDU QUE cette subvention est primordiale pour répondre aux besoins de la voirie locale par l'entremise du budget discrétionnaire du député de Côte-du-Sud M. Norbert Morin;

ATTENDU QUE ces travaux sont à réaliser sur les rues Ouellet et Paquet.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de formuler une demande au Programme d'amélioration du réseau routier local dans le but d'obtenir une subvention de dix-huit-mille dollars \$ (18 000 \$) pour des travaux de construction de chaussée et de construction de ponceaux dans les rues Ouellet et Paquet auprès du député M.

186.09.14

POLITIQUE DE DON & COMMANDITE

ATTENDU QUE la Municipalité reçoit régulièrement des demandes d'individus, d'associations, de groupes, de commerces et d'entreprises, d'institutions publiques et privées concernant des dons et des commandites;

ATTENDU QUE la municipalité est soucieuse de contribuer au bien-être collectif et au dynamisme culturel de son milieu;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite privilégier, dans l'avenir, les secteurs de la santé et de l'activité physique, de l'art et de la culture, de l'éducation et le sociocommunautaire, sans toutefois exclure d'autres secteurs d'activité;

ATTENDU QUE toutes demandes reçues, bien qu'elles répondent aux critères d'admissibilité, ne se verront pas automatiquement accordées;

ATTENDU QUE toute demande devra être accompagnée du formulaire dûment rempli prévu à cet effet et disponible au bureau municipal et sur le site Web de la municipalité et être adressée à la direction générale de la municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents, que la présente politique entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014 et qu'elle peut être révisée en tout temps par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Pacôme.

DÉPÔTS DES LISTES DES NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DE CENT DOLLARS (100,00\$) ET PLUS LORS DE L'ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE DU 25 MAI 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Yvonne Tremblay, accuse réception des formulaires DGE-1038 VF (13-08) pour les deux (2) candidats lors de l'élection municipale partielle du 25 mai 2014, soit Messieurs Daniel Jean et Jacques Lavoie, et confirme que ceux-ci ont été transmis au Directeur général des Élections et qu'ils ont bien été reçus.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M. JACQUES LAVOIE

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une déclaration mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Pacôme et de la MRC de Kamouraska et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Mme Yvonne Tremblay, confirme que la déclaration de Jacques Lavoie est conforme.

187.09.14

DEMANDE D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME JOSÉE COURTURIER ET M. RENÉ DUBÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Josée Couturier et M. René Dubé ont acquis un terrain sur la rue Meunier le 7 mai 2014;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Josée Couturier et M. René Dubé au programme pacômien d'accès à la propriété lorsqu'il y aura une maison de construite sur le terrain de la rue Meunier.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

VARIA

188.09.14

ACCEPTION DE LA SOUMISSION DE PAVAGE FRANCOEUR

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage dans la municipalité doivent être faits cet automne;

ATTENDU QUE l'entreprise Pavage Francoeur respecte le budget de onze mille dollars (11 000 \$) alloués pour les travaux à effectuer par la soumission qu'il nous a transmis;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Pavage Francoeur pour la somme de onze mille dollars (11 000\$) pour les travaux d'asphaltage dans la municipalité cet automne.

PÉRIODE DE QUESTIONS

189.09.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 41.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Yvonne Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim